

Recours au Règlement—M. Broadbent

● (1512)

Nous suggérons donc de passer à l'étape de la deuxième lecture. Le ministre a adopté une position qui bénéficie de l'appui du gouvernement et de tous les députés de ce côté-ci de la Chambre.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Beatty: Regardez donc derrière vous.

M. Trudeau: Je sais que ce sera difficile aux députés de l'opposition de faire connaître leur position à ce sujet d'une manière qui ne prête à aucune équivoque. S'ils ne désirent pas aborder cet aspect particulier du bill qui touche le Québec, ils sont certes libres d'agir ainsi et de revenir ultérieurement sur ce sujet. Les leaders à la Chambre pourraient d'ailleurs conclure les arrangements nécessaires à ce sujet.

Nous allons nous en tenir à notre décision. J'espère que le chef de l'opposition et son parti vont se décider à adopter une position et à ne pas revenir dessus.

M. Alexander: C'est cette attitude qui vous perdra.

M. Trudeau: Vous aussi.

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne le rappel au Règlement, j'en déduis que la Chambre des communes devait prendre à la lettre les réponses qu'avait données le premier ministre (M. Trudeau) lors de la période des questions et qu'elles n'étaient donc pas analogues à ses déclarations sur les mesures de contrôle durant la campagne électorale de 1974, lorsqu'il s'était dit prêt à négocier avec la province de Québec et à discuter avec les autres. Si tel est le cas et si le premier ministre a en fait déclaré ses intentions, ce qu'il propose maintenant à la Chambre des communes est une perte de temps. En effet, il veut lui faire étudier un projet de loi dont il compte discuter et négocier le contenu. Or, toute discussion ou négociation implique la possibilité de négociations.

Le fait est qu'un bill a été présenté à la Chambre des communes, comme mes collègues d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) et de Grenville-Carleton (M. Baker) l'ont déclaré, et que celui-ci est d'une très grande importance pour le Canada, car il peut causer la désunion dans le pays. En outre, le bill ne saurait être modifié, si le premier ministre était sincère lorsqu'il a exprimé sa volonté de négocier avec les provinces.

Il y a donc deux questions qui méritent de retenir notre attention ici. La première, c'est que le leader du gouvernement à la Chambre ne devrait pas faire perdre son temps au Parlement en lui faisant débattre d'un projet de loi que le gouvernement est susceptible de retirer par la suite. La seconde, c'est qu'à mon avis la Chambre a le droit de savoir ce à quoi elle a affaire. Le bill C-56 qui fait l'objet du présent débat est-il un projet de loi dont le gouvernement du Canada envisage déjà de modifier le contenu? Le premier ministre a déclaré qu'il va mener des négociations. S'il était sincère lorsqu'il a dit cela à la Chambre des communes, il a donc

[M. Trudeau.]

demandé au Parlement d'étudier aujourd'hui une mesure susceptible d'être modifiée demain.

Connaissant le respect dont il a toujours fait preuve à l'égard du Parlement tout au long de sa carrière politique, je me permettrai de lui suggérer de ne pas faire perdre son temps aujourd'hui à la Chambre des communes et de passer plutôt à l'étude d'autres affaires dont nous sommes tous prêts à débattre, ce qui lui laissera le temps d'envisager exactement ce qu'il a l'intention de proposer dans son bill C-56.

La Chambre des communes a le droit de demander au premier ministre d'examiner très soigneusement cette initiative avant de la présenter à la Chambre. J'espère, monsieur, que dans les circonstances, étant donné que deux partis de ce côté-ci de la Chambre ont invoqué le Règlement sur cette question, le premier ministre se demandera sérieusement s'il voulait bien dire ce qu'il a dit au cours de la période des questions quand il a déclaré qu'il songerait à modifier le bill, ou s'il voulait bien dire ce qu'il a dit après la période des questions, lorsqu'il a déclaré le contraire, soit qu'il ne changerait pas le bill.

M. l'Orateur: A l'ordre. On a fait plusieurs suggestions à l'égard du point de l'ordre du jour, qui sera étudié sous la rubrique des ordres inscrits au nom du gouvernement plus tard aujourd'hui. C'est bien sûr au gouvernement d'en décider et lorsque nous en arriverons à l'ordre du jour, je suppose que nous déciderons de poursuivre ou non la question ou de nous entendre autrement.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, tout cela a été soulevé par suite d'un rappel au Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) a invoqué le Règlement et des députés des deux côtés de la Chambre ont fait leurs commentaires. Le Règlement ne permet pas à un député de prendre deux fois la parole au sujet du même rappel au Règlement.

Le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) veut-il intervenir au sujet du même rappel au Règlement?

M. ALEXANDER—LA SURCLASSIFICATION DE CERTAINS POSTES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Non, monsieur l'Orateur, le leader de l'opposition (M. Clark) a fait un excellent travail en montrant où en est vraiment rendu le gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Alexander: Je n'irai pas plus loin à ce sujet. Mon rappel au Règlement concerne une question que j'ai posée lundi au président du Conseil du Trésor au sujet de la surclassification de certains postes. C'est extrêmement important, car cette surclassification empêche l'application du principe du mérite. En fait, elle contribue au favoritisme.

Je ne sais pas si le président du Conseil du Trésor comprend ce qui se passe dans son ministère et s'il a été mal informé ou s'il a induit la Chambre en erreur—mais je ne dirais pas délibérément. Ainsi, j'ai demandé lundi au président du Conseil du Trésor: